

AA267

EXPERTISE

2 jours 14 heures

1 257 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Se perfectionner en assurance RC décennale

Actualité réglementaire et jurisprudentielle

OBJECTIFS

- Identifier pour chaque mécanisme juridique les conséquences liées au secteur de l'assurance
- Suivre l'actualité jurisprudentielle et réglementaire

PROGRAMME

A. ASSURANCE DES OUVRAGES EN GARANTIE DÉCENNALE DEPUIS LE 8 JUIN 2005

1. Garantie des ouvrages soumis
2. Garantie des ouvrages non soumis
3. Garantie des désordres sur existants

B. ASSURANCE DES INTERVENANTS SPÉCIFIQUES

1. Garantie des constructeurs
2. Garantie des sous-traitants
3. Garantie du fabricant d'EPERS
4. Garantie du bureau de contrôle

C. GARANTIE DANS LE TEMPS

1. Critère de la DOC en assurance obligatoire (clauses type 2009)
2. Critère de choix en assurances facultatives (Loi sécurité financière 2003)

D. PLAFOND DE GARANTIE EN ASSURANCE OBLIGATOIRE (CLAUSES TYPE 2009)

1. Garantie illimitée en habitation
2. Garantie limitée en hors habitation

E. DÉLIMITATION DU RISQUE DANS LES POLICES RCD

F. DÉSORDRES GARANTIS EN RCD

1. Désordres après réception : décennaux, intermédiaires, futurs et évolutifs
2. Désordres avant réception

G. DÉLAIS DE RECOURS CONTRE LES INTERVENANTS (LA LOI DU 17 JUIN 2008)

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats confirmés en risques construction / managers
- Chargés d'indemnisation confirmés / managers

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les mécanismes de la responsabilité des constructeurs et des assurances construction. **AA024 - AA063**

POINTS FORTS

Apports techniques et méthodologiques. Étude de cas en sous-groupes afin de favoriser l'interactivité. Échange d'expériences. Analyse jurisprudentielle et réglementaire.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

13 et 14 juin 
15 et 16 novembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.